

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération  
n°2011.05.077

Fonds de concours  
pour la réalisation ou  
le développement  
d'équipements  
culturels municipaux  
: commune de Linars

**LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

**Secrétaire de séance** : Christian RAPNOUIL

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET, Djillali MERIOUA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.05.077**

**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE**

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION OU LE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX : COMMUNE DE LINARS**

Par délibération n° 318 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours aux communes membres destiné à aider à la réalisation ou au développement des structures culturelles municipales.

Par délibération n° 279 du 10 décembre 2009, un fonds de concours a été attribué à la mairie de Linars pour l'aménagement de sa bibliothèque et de sa salle d'exposition d'un montant de 72 709,34 €.

La commune de Linars souhaite aujourd'hui se raccorder au réseau informatisé de lecture publique « FILEAS ». Cependant, l'accès à ce réseau est conditionné à l'installation d'une fibre optique permettant la connexion au réseau SOLTICE jusqu'à la médiathèque, entraînant un surcoût de 33 787 € TTC.

Par courrier du 4 avril, la commune de Linars, sollicite le GrandAngoulême pour une aide à cette prestation technique.

Un fonds de concours complémentaire correspondant à 50 % des frais d'investissement pourrait être octroyé, pour un montant de 16 893,50 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 14 avril 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances / programmation du 17 mai 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'attribution un fonds de concours complémentaire à la commune de Linars ayant pour objet d'intégrer la mise en place de la fibre optique au sein de la médiathèque de Linars pour un montant de 16 893,50 €, soit un fonds de concours global d'un montant total de 89 603 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 20414 – rubrique 321.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**08 juin 2011**

**Affiché le :**

**08 juin 2011**

Fonds de concours pour la réalisation ou le développement  
d'équipements culturels municipaux  
« Construction de la Bibliothèque et salle d'exposition de Linars »

AVENANT N°1 à la Convention entre le GrandAngoulême et  
la Commune de Linars

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**, domiciliée 25 boulevard Besson  
Bey -16023 ANGOULEME cedex – ci-après dénommée « le GrandAngoulême » et représentée  
par son Président,

d'une part,

**ET**

**La Commune de Linars** domiciliée 6 rue de la Mairie – 16730 LINARS, représentée par son  
Maire,

d'autre part,

Vu la convention passée entre le GrandAngoulême et la Commune de Linars pour l'attribution  
d'un fonds de concours lié à la réalisation de la construction de sa bibliothèque et de sa salle  
d'exposition en date du 26 mars 2010,

Vu la délibération n°279 du conseil communautaire du 10 décembre 2009,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : MONTANT DU FONDS DE CONCOURS**

L'article 2 de la convention du 26 mars 2010 est modifié comme suit :

Le fonds de concours attribué est fixé à **89 603 €** pour un montant de travaux éligibles estimé à  
451 234 € TTC.

Ce fonds de concours permettra la construction de la bibliothèque, de la salle d'exposition et le  
raccordement au réseau informatisé de lecture publique FILEAS via l'installation de la fibre  
optique par le réseau SOLTICE.

**ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES**

**Toutes les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.**

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

***Pour la Commune de LINARS  
Le Maire,***

***Pour le GrandAngoulême,  
Le Président,***

Michel GERMANEAU

Philippe LAVAUD